

Funded by the
Government
of Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada



KARATE CANADA

CHAMPIONNAT
U21 & SENIOR
NATIONAL
CHAMPIONSHIPS
2026

SPONSORSHIP AND
PARTNERSHIP OPPORTUNITIES
OCCASIONS DE COMMANDITE
ET DE PARTENARIAT



SPORT PARTNER
PARTENAIRE SPORTIF



FEBRUARY 20-22 FÉVRIER

HALIFAX CONVENTION CENTRE



KARATECANADA.ORG

Mot du président de Karaté Canada

Au nom de Karaté Canada, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux participants de partout au Canada à la partie senior et U21 du 49e championnat national, qui comprendra deux événements, le deuxième ayant lieu à Edmonton en mai pour tous les autres athlètes.



Ce championnat aura lieu dans la ville d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 20 au 22 février 2026.

L'événement sera organisé au Centre de congrès de Halifax, idéalement situé à côté du front de mer de Halifax, réputé pour son hospitalité et sa riche histoire.

Ceux d'entre nous qui ont pu assister au championnat 2018 organisé par Karaté Nouvelle-Écosse se souviendront à quel point cet événement était excellent à tous les niveaux. Alors rejoignez-nous pour choisir les équipes nationales senior et U21, ainsi que pour renouer avec d'anciens amis et en rencontrer de nouveaux.

Nous vous souhaitons à tous bon vent !



Craig Vokey
Président
Karaté Canada

Bienvenue à tous les participants des Championnats nationaux de karaté 2026

Message de la présidente de Karate Nouvelle-Écosse



Je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue aux Championnats nationaux seniors de karaté 2026. Ce grand événement aura lieu ici, en Nouvelle-Écosse, à l'intérieur du magnifique Centre des congrès de Halifax situé au cœur du centre-ville. Du 20 au 22 février, notre province sera le lieu de rassemblement des meilleurs athlètes, entraîneurs, officiels et partisans de karaté du Canada.

Nous sommes non seulement fiers de vous accueillir aux championnats, mais aussi chez nous, ici, sur la côte Est. Prenez le temps de profiter de l'accueil chaleureux des Néo-Écossais, d'explorer notre centre-ville animé ou même de découvrir d'autres régions de la province, vous ne serez pas déçus.

La Nouvelle-Écosse est reconnue pour son hospitalité chaleureuse, typique de la côte Est, et pour offrir un océan de possibilités. Existe-t-il un meilleur environnement pour un sport à la fois profondément ancré dans la tradition et en constante évolution ? Tout comme les marées qui façonnent nos côtes, le karaté façonne le caractère. Ce sport enseigne la discipline, la persévérance et le respect, tout en préparant les athlètes aux défis qui les attendent.

Derrière chaque athlète qui monte sur le tatami, il y a d'innombrables heures de dévouement, des conseils de ses entraîneurs et le soutien de sa famille et de sa communauté. Que vous quittiez Halifax avec une médaille, une nouvelle amitié ou une leçon qui fortifie votre avenir, vous faites partie de quelque chose qui va bien au-delà de la simple compétition.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude la plus profonde envers les nombreux bénévoles qui ont rendu cet événement possible grâce à leur engagement et leur travail acharné. Leurs efforts en coulisses permettent aux athlètes de briller de mille feux et la générosité d'esprit des bénévoles reflète les mêmes valeurs que le karaté nous inculque à tous. Merci beaucoup à vous tous!

À l'image des marées de l'Atlantique, j'espère que ce championnat laissera à tous les participants un souvenir impérissable de courage, d'amitié et de réussite.

Bienvenue en Nouvelle-Écosse et bonne chance à chacun d'entre vous!

Cordialement,
Shannon Doane
Présidente, Karate Nova Scotia



Message du premier ministre

C'est avec plaisir que nous allons accueillir les athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs aux Championnats U21 et seniors de karaté 2026. Du 20 au 22 février, il y aura beaucoup d'énergie et de talent au Centre des congrès de Halifax, qui sera alors animé par un fort esprit de compétition.

Le karaté est bien plus qu'une question d'habileté. Il faut avoir de la discipline, du respect et de la persévérance, des qualités qui transparaissent chez chacune et chacun des athlètes qui se présentent sur le tatami. Ce sont là aussi des valeurs qui viennent renforcer les liens au sein des communautés et rassembler les gens.

Des événements comme ceux-ci mettent de l'avant l'excellence sportive. Ils permettent aussi de tisser des liens d'amitié et de créer des souvenirs qui dureront toute une vie. Je suis convaincu que les visiteurs trouveront que Halifax est une ville accueillante et fière de faire découvrir sa culture, son histoire et son sens de l'hospitalité.

Merci à Karate Nova Scotia, à Karaté Canada et aux nombreux bénévoles qui ont fait en sorte que la tenue de ce championnat soit possible. Votre travail acharné permet d'offrir aux athlètes une tribune digne de leur dévouement et de leur réussite.

J'espère que vous repartirez de Halifax avec de merveilleux souvenirs de la compétition et du temps que vous aurez passé dans notre magnifique province.

Salutation distinguées,

L'honorable Tim Houston
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse





Greetings from the Mayor

MESSAGE DU MAIRE DE HALIFAX



En tant que maire de Halifax, et au nom du Conseil régional, je suis heureux d'adresser mes salutations chaleureuses et mon accueil sincère à tous les athlètes, supporters et amateurs de sport qui participent aux Championnats nationaux de karaté U21 et seniors 2026.

Nous sommes reconnaissants au Centre des congrès de Halifax d'accueillir cet événement sportif prestigieux, et je tiens à saluer le dévouement des organisateurs et des nombreux bénévoles dont le travail acharné rend ces championnats possibles. Votre engagement et votre contribution sont sincèrement appréciés.

À tous les concurrents et invités, je vous adresse mes meilleurs vœux. Que votre séjour à Halifax soit mémorable et enrichissant, et que vous puissiez partager l'excitation, la camaraderie et la fierté que cet événement remarquable inspire.

Cordialement,

Andy Fillmore
Maire

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 DATES.....	2
1.2 SITE	2
1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT	2
1.4 BILLETS.....	2
1.5 ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION	3
1.6 PERSONNES-RESSOURCES.....	3
2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS	3
3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES 	6
3.1 ADMISSIBILITÉ.....	6
3.2 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	6
4. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE.....	7
4.1 KATA ET KUMITÉ U21	7
4.2 KUMITÉ SENIOR	8
4.3 KATA SENIOR	8
5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	8
5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS	8
6. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX.....	10
7. CATÉGORIES	11
7.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES	11
7.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES	11
7.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES	11
7.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES.....	11
8. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ	11
8.1 ADMISSIBILITÉ.....	12
8.2 PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES.....	12
9. SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER.....	13

10. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS.....	16
11. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ARBITRES.....	17
11.1HÉBERGEMENT DES ARBITRES.....	18
11.2RÉUNION POUR ARBITRES.....	18
12. EXIGENCES EN MATIÈRE D'INSCRIPTION – SÉCURITÉ DANS LE SPORT	19
13. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS	19
14. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL	20
15. FRAIS D'INSCRIPTION	21
16. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION.....	22
17. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE.....	22
17.1KARATEGI.....	22
17.2DRAPEAUX SUR LES GIS.....	23
17.3ÉQUIPEMENT DE KUMITÉ OBLIGATOIRE.....	23
17.4PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES	24
18. TÊTES DE SÉRIE	24
18.1CATÉGORIES U21 (KATA ET KUMITÉ).....	24
18.2CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ)	25
19. FORMULES D'ÉLIMINATION	25
19.1CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL.....	25
19.2CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL	26
20. REPRISE VIDÉO	26
21. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION.....	26
22. LISTE DE KATAS APPROUVÉS	27
23. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE.....	28
23.1RÈGLES.....	28
23.2PROTOCOLE	28
24. HORAIRE DES ACTIVITÉS	30
25. HORAIRE DE LA COMPÉTITION.....	31
26. ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION	31

27. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES.....	31
28. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	32
29. MÉDIAS SOCIAUX	32
30. HÔTELS OFFICIELS	33
ANNEXE – DATES IMPORTANTES.....	XXXV

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 DATES

Dates de compétition : 20-22 février 2026

1.2 SITE



CENTRE DE CONGRÈS DE HALIFAX

1650 rue Argyle

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 0E6

1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT

Karaté Canada diffusera cet événement en direct. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web et nos médias sociaux.

1.4 BILLETS

Pour la commodité des OPTS, des participants, des partisans, des amis et des membres de la famille, les billets de spectateurs pourront être achetés en ligne ou au guichet.

On pourra acheter des billets d'un jour ou un laissez-passer pour les quatre jours des Championnats. Les billets seront offerts à prix réduit en prévente. **L'événement sera gratuit pour les enfants de neuf ans et moins.**

Profitez du tarif préférentiel pour les billets achetés avant le jeudi 20 février, 2026.

Le lien pour l'achat de billets sera disponible dans une édition future du bulletin.

1.5 ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION

Karaté Canada recommande fortement à tous les participants de souscrire à une assurance voyage et sportif hors province/territoire qui couvrira leurs frais médicaux s'ils devaient recevoir des soins ou rester sur place pour des raisons médicales

1.6 PERSONNES-RESSOURCES

Gestion événementielle

Chris Bright

Directeur général

Courriel: ed@karatecanada.org

Formulaires, PNCE, arbitres, sport sûr

Gillian Benson

Gestionnaire de programmes

Courriel: gillian.benson@karatecanada.org

Comité d'organisation hôte

Jeff Murphy

Directeur technique KNS

Courriel: jeff-murphy@live.com

Haute performance

Rodney Hobson

Directeur sportif et technique

Comité de haute performance

Courriel : rodney.hobson@karatecanada.org

2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS

Tous les participants aux Championnats nationaux doivent adopter une conduite exemplaire, du moment où ils quittent officiellement leur domicile jusqu'à ce qu'ils y retournent.

Tout comportement contraire à l'esprit des championnats ou toute infraction à un règlement ou à une politique de Karaté Canada, de l'hôtel ou du site de compétition entraînera la prise de mesures disciplinaires.

Karaté Canada s'engage à offrir un environnement sportif, professionnel et bénévole où tout le monde sera traité avec respect et dignité. Chaque individu a droit à un environnement favorisant l'égalité des chances et interdisant les pratiques discriminatoires. Karaté Canada ne tolérera aucun acte de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de bizutage ou tout autre comportement similaire.

Les participants aux Championnats nationaux 2025 – athlètes, entraîneurs, représentants d'équipe, arbitres, membres du personnel et bénévoles – devront :

- montrer le même respect qu'ils souhaiteraient recevoir en retour.
- traiter les hôtels officiels et le site de compétition, ainsi que le personnel et les autres clients, avec respect et soin.

Tout dommage résultant des actions d'un participant entraînera la prise de mesures disciplinaires. Le participant et/ou son OPTS pourraient devoir verser un dédommagement financier.

- traiter tous les autres participants de manière juste, peu importe leur genre, origine ethnique, couleur de peau, orientation sexuelle, religion, croyance politique ou statut économique.
- se comporter de manière à être un modèle et un digne représentant de leur sport et de leur province.
- respecter les règles et les politiques de Karaté Canada et de la FMK.
- respecter la vie privée et la dignité des autres en ne divulguant pas des renseignements personnels sans leur consentement, à moins que la loi l'exige.
- aspirer de façon constante aux plus hautes normes de conduite et projeter une image positive du karaté et de leur province/territoire.
- éviter de critiquer les athlètes, les entraîneurs, les représentants d'équipe, les arbitres, les membres du personnel et les bénévoles.
- s'abstenir d'utiliser un langage vulgaire, insultant, harcelant ou autrement offensif.
- respecter la dignité d'autrui. Tout comportement physique ou verbal qui constitue du harcèlement ou de l'abus est inacceptable.
- ne pas consommer de drogues ou d'autres substances interdites ou améliorant la performance, ni encourager ou tolérer leur usage.

- ne pas fournir de drogues à autrui ni fournir des boissons alcooliques ou des produits du tabac à des personnes mineures.
- compétitionner en faisant preuve de franc jeu et d'honnêteté.
- éviter de faire usage de produits du tabac sur le site de compétition ou à d'autres endroits où c'est interdit.
- s'adresser aux athlètes, aux entraîneurs, aux arbitres, aux bénévoles, aux organisateurs de l'événement, aux spectateurs et à quiconque est lié aux Championnats nationaux de manière courtoise et respectueuse.
- agir d'une façon qui rendra honneur aux Championnats nationaux, au karaté et à eux-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur du site et/ou de la zone de compétition.
- veiller à leur propre sécurité et à celle d'autrui.
- se comporter avec une attitude positive et fondée sur le soutien.
- se conformer aux lois et aux règlements de la province et de la municipalité où se déroulent les Championnats nationaux.
- se préparer pour la compétition.
- être responsable de tous leurs articles personnels (pièces d'identité, effets personnels, équipement, etc.).

Serment de l'athlète

Au nom de tous les compétiteurs et compétitrices, je promets que nous participerons aux Championnats nationaux 2025 tout en respectant et en obéissant aux règlements qui le gouvernent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans l'esprit du karaté-do, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

Serment de l'entraîneur

Au nom de tous les entraîneurs et des autres membres de l'entourage des athlètes, je promets que nous nous engagerons à veiller à ce que l'esprit sportif et l'éthique soient pleinement respectés et observés tout au long des Championnats nationaux 2025 en accord avec les principes fondamentaux du sport et dans l'esprit du karaté-do.

Serment de l'arbitre

Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Championnats nationaux 2025 en toute impartialité, en respectant et en appliquant les règles qui les régissent, dans l'esprit du karaté-do.

3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

Karaté Canada souhaite faire un rappel de sa [politique en matière d'admissibilité et des exigences relatives à la citoyenneté pour la participation aux Championnats nationaux 2026](#).

3.1 ADMISSIBILITÉ

Les participants ne pourront concourir aux Championnats nationaux que s'ils répondent à l'exigence suivante :

Être titulaire d'un passeport canadien.

3.2 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Tous les participants devront prouver qu'ils répondent à l'exigence stipulée à l'article 3.4 de la présente politique, au plus tard le 30 janvier 2026. Karaté Canada communiquera aux OPTS le système ou la méthode à utiliser. La preuve consistera en un passeport canadien valide.

Après examen de toutes les preuves applicables, le directeur général, ou la personne désignée déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité du participant en vertu de la présente politique. Le participant jugé inadmissible ne pourra participer aux Championnats nationaux.

NOTA : les passeports devront porter le nom, date de naissance, et genre, tels qu'ils apparaissent dans Sportdata. Tout athlète ayant besoin de renouveler son passeport afin de remplir ces critères peut demander une lettre de soutien de la part de Karaté Canada pour assurer un processus efficace. Toute demande pour une lettre de soutien sera confidentielle. Pour plus

d'informations, veuillez contacter Gillian Benson à gillian.benson@karatecanada.org.

Tout participant qui fournira des renseignements erronés ou trompeurs pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la [politique en matière disciplinaire de Karaté Canada](#).

4. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE

Veuillez noter les renseignements suivants relativement à l'âge d'admissibilité des participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada.

Les participants de toutes les catégories doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans une catégorie donnée aux événements internationaux clés de la saison à venir, ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans ces catégories.



APPENDICE A -

MATRICE D'ÉLIGIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE DU COMPÉTITEUR CHAMPIONNATS NATIONAUX 2026

	U14	CADET	JUNIOR	U21	SENIOR
	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN
Kata	28 août 2012 27 août 2014	28 août 2010 14 octobre 2012*	28 août 2008 14 octobre 2010*	28 mai 2005 14 octobre 2008*	Avant ou en date du 28 mai 2010
Kumite	28 août 2012 27 août 2014	28 août 2010 14 octobre 2012*	28 août 2008 14 octobre 2010*	28 mai 2005 14 octobre 2008*	Avant ou en date du 28 mai 2008
Team Kata	N/A	28 août 2008 - 14 octobre 2012		28 mai 2005 14 octobre 2008	Avant ou en date du 28 mai 2010
	U16			SENIOR	
Para	15 mai 2010 au 14 mai 2011			Avant ou en date du 20 février 2010	

20-Feb-26 Début des Nationaux KC SR 2026

14-May-26 Début des Nationaux KC JR 2026

28-May-26 Début anticipé des Pan Ams SR 2025 (SENIOR ET U21)

27-Aug-26 Début anticipé des Pan Ams JR 2025 (U14, Cadet, Junior)

14-Oct-26 Début anticipé des Mondiaux JR 2026

Veuillez SVP noter que les athlètes nés entre le 27 août et le 14 octobre 2008, 2010 et 2012 pourraient être éligibles pour plus qu'une catégorie d'âge. Pour participer au PKF et WKF JR, les athlètes devront être éligible en fonction de leur âge la première journée de compétition de chaque événement

(Révisé le 22 septembre 2025)

4.1 KATA ET KUMITÉ U21

Les athlètes U21 peuvent concourir dans la catégorie d'âge à laquelle ils seront admissibles au premier jour des prochains Championnats panaméricains U21 et Senior ET/OU au premier jour des prochains Championnats du monde Cadets, Juniors et U21 (FMK).

4.2 KUMITÉ SENIOR

Les athlètes seniors doivent être âgés de 18 ans ou plus le premier jour des prochains Championnats panaméricains U21 et Senior.

Les athlètes de la catégorie U21 admissibles en fonction de l'âge peuvent s'inscrire dans les catégories seniors.

4.3 KATA SENIOR

Les athlètes seniors doivent avoir au moins 16 ans le premier jour des prochains Championnats panaméricains U21 et Senior.

Les athlètes âgés de 16 à 20 ans peuvent participer aux épreuves individuelles dans les catégories seniors individuelles et par équipe. (Veuillez noter que l'âge minimum requis pour les catégories seniors de kata individuel et par équipe aux compétitions internationales est de 16 ans.)

5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté (déclarés auprès de Karaté Canada et qui ont payé leurs droits d'adhésion), et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

À noter : Les membres du bassin de l'équipe nationale senior de kumité doivent participer à titre de membres de leur équipe provinciale ou territoriale (dans les compétitions individuelles et par équipe) et doivent être jugés admissibles conformément aux critères de leur province ou territoire.

5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

5.1.1 Kumité individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de trois (3) concurrents par catégorie de kumité individuel, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (eu égard à la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.2 Kata individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.3 Kata par équipe

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum d'une (1) équipe de kata.

Karaté Canada acceptera aussi les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

5.1.4 Parakaraté

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

***** IMPORTANT : Pour que les inscriptions individuelles de ses athlètes et de ses entraîneurs soient valides, chaque OPTS doit effectuer le paiement intégral des droits d'adhésion pour 2026, et le bureau de Karaté Canada doit avoir reçu tous les renseignements sur les membres inscrits avant le vendredi 6 février.**

6. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Karaté Canada invitera automatiquement aux Championnats nationaux les athlètes qui appartiennent à au moins une des trois catégories suivantes :

1. Tous les athlètes seniors en règle détenant un statut (International A, B ou C, ou National A) soixante (60) jours avant le premier jour des Championnats nationaux, indépendamment de tout changement de catégorie de poids dans les catégories seniors de kumité.
2. Tous les médaillés seniors et U21 en règle de la précédente édition des Championnats nationaux, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
3. Les deux (2) athlètes en règle les mieux classés de l'équipe nationale dans chaque catégorie senior et U21 (à la fin de la saison précédente), indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.

Conformément aux points ci-dessus, les invitations qui seront automatiquement envoyées à certains athlètes pour ces Championnats nationaux viseront uniquement la discipline pour laquelle l'athlète a obtenu une médaille ou un classement.

Les athlètes de kumité invités automatiquement peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux dans n'importe quelle catégorie d'âge et/ou de poids où ils sont admissibles, peu importe la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur invitation automatique.

Tous les athlètes invités automatiquement doivent encore satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'équipe établies par leur OPTS respectif (c.-à-d. participation à des tournois de sélection provinciaux ou à des séances d'entraînement, etc.)

Tous les athlètes invités automatiquement doivent actuellement être des membres actifs et en règle du bassin de l'équipe nationale, selon Karaté Canada, en suivant les critères publiés de l'équipe nationale.

7. CATÉGORIES RÉGULIÈRES

Les catégories régulières en vigueur à l'épreuve sont les suivantes :

7.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES

- U21 (18-20 ans)
- Senior (16 ans et plus)

7.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES

- U21 (18-20 ans*)
- Senior (16 ans et plus*)

7.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES

- U21 (18-20 ans) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg
- Senior (18 ans et plus) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg

7.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES

- U21 (18-20 ans) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg
- Senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

NOTE : Karaté Canada n'organisera pas de divisions de kumité de poids ouvert ni de kumité par équipe aux Championnats nationaux de Karaté Canada.

Voir les exceptions possibles dans la section 4 de ce bulletin.

8. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ

Karaté Canada organisera des compétitions de kata pour les athlètes masculins et féminines de niveaux junior ou adulte aux Championnats nationaux 2026.

Tous les athlètes ayant un handicap doivent être inclus comme membres à part entière de l'alignement de l'équipe provinciale/territoriale et recevoir le même accès aux entraînements de l'équipe, le même uniforme et le même financement pour les Championnats nationaux. Les équipes

provinciales/territoriales sont responsables d'inscrire les athlètes ayant un handicap via Sportdata avec leurs autres athlètes.

8.1 ADMISSIBILITÉ

Pour faire partie de cette catégorie, un athlète doit avoir un handicap permanent admissible et fournir des documents médicaux détaillant son diagnostic et son état de santé actuel.

Les athlètes de parakaraté doivent envoyer à leur OPTS un formulaire médical, ainsi qu'une attestation de leur déficience et le code de celle-ci. Les formulaires de diagnostic médical (MDF) (voir [Le guide de référence du programme Para Karaté](#)) et les documents associés doivent être envoyés par courriel à Gillian Benson - gillian.benson@karatecanada.org au plus tard le **30 janvier 2026**.

La catégorie d'âge (hommes/femmes dans chaque catégorie para) sera Senior comme identifié dans la matrice des âges.

Chaque athlète de parakaraté peut avoir une personne de soutien accréditée désignée pour l'assister durant la compétition. Cette personne doit être inscrite dans Sportdata et Trackie en tant que membre du personnel de soutien de l'équipe et doit satisfaire à toutes les exigences en matière de sécurité dans le sport.

8.2 PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES

Karaté Canada base ses catégories de parakaraté sur les modèles actuels de déficiences admissibles de la Fédération mondiale de karaté (FMK) et du Comité international paralympique (CIP).

Des renseignements détaillés peuvent être consultés à ce lien : [Règlements de la FMK pour le parakaraté](#) (en anglais)

Les athlètes atteints de plus d'un handicap ne pourront concourir que dans une seule catégorie sportive. Les athlètes sont classifiés en fonction des critères de déficience de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Tous les athlètes concourront même s'il n'y a qu'un seul participant dans une catégorie.

1. **K-10 Déficience visuelle** – doit concourir les yeux bandés a) masculin b) féminin (K-11 moyen, K-12 grave)
2. **K-21 Déficience intellectuelle** – QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. a) masculin b) féminin
3. **K-22 Déficience intellectuelle** – trisomie 21 a) masculin b) féminin
4. **K-23 Déficience intellectuelle** – autisme a) masculin b) féminin
5. **K-30 Déficience physique** – avec fauteuil roulant – doit concourir en fauteuil roulant a) masculin b) féminin
6. **K-40 Déficience physique, mobilité réduite debout** – doit concourir sans fauteuil roulant a) masculin b) féminin

Les catégories sont énumérées dans les règles de classification des sports; celle à laquelle appartient un athlète est déterminée par un classificateur.

Les points bonus compensatoires seront accordés conformément à la LISTE MAÎTRESSE DE PARAKARATÉ DE LA FMK. Les athlètes non classifiés doivent soumettre tous les documents utilisés pour déterminer leur catégorie sportive et participer à une évaluation un ou deux jours avant la compétition pour déterminer le nombre de points bonus compensatoires qui seront accordés. Si un seul athlète participe dans une catégorie, KC se réserve le droit d'annuler l'évaluation.

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat. Les athlètes recevront des points dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

9. SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER

Les OPTS membres de Karaté Canada recevront un nombre de laissez-passer établi en fonction de la taille de l'équipe qu'ils inscrivent aux Championnats.

Le système de laissez-passer permet de prévenir plusieurs problèmes potentiels, comme la possibilité que les équipes des provinces les plus peuplées comptent quatre ou cinq des meilleurs athlètes dans une catégorie. Ce système offre aussi aux athlètes performants qui déménagent d'une province ou d'un territoire à un autre en plein processus de sélection, ou qui ont manqué des épreuves de sélection en raison d'une maladie, d'une blessure ou des exigences du calendrier international, une occasion de participer aux Championnats nationaux, ce qui ne serait pas possible autrement.

Le système n'affecte en rien le processus de sélection adopté par les OPTS pour leur équipe des Championnats nationaux ; cette option leur offre plutôt plus de souplesse, ainsi que la possibilité d'inscrire des athlètes supplémentaires qui, d'après les OPTS, ont les habiletés pour participer aux Championnats nationaux ou profiteraient de cette expérience.

RATIO D'ATTRIBUTION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront attribués de la manière suivante :

Grandeur d'équipe	< 25 athlètes	25-50 athlètes	51-75 athlètes	76-100 athlètes	>100 athlètes
Laissez-passer	2 inscriptions	3 inscriptions	4 inscriptions	5 inscriptions	6 inscriptions

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La sélection des athlètes qui seront inscrits aux Championnats nationaux grâce au système de laissez-passer sera laissée à la discrétion de chaque OPTS (sous réserve de l'approbation de Karaté Canada); on s'attend cependant à ce que tous les OPTS respectent les exigences minimales suivantes pour l'inscription des athlètes bénéficiant de laissez-passer.

Pour inscrire des athlètes bénéficiant de laissez-passer à ces Championnats nationaux, les OPTS doivent soumettre le nom de ces athlètes ainsi que les catégories auxquelles ils appartiennent (jusqu'à concurrence du maximum de laissez-passer alloués, selon le ratio d'attribution ci-dessus – une inscription compte comme un laissez-passer)

à Karaté Canada, par la poste ou par courriel, **au plus tard à 23 h 59 (HE), le 20 janvier 2026**, ainsi que la confirmation par écrit que chacun des athlètes **répond à au moins un de ces quatre critères** :

1. L'athlète a terminé au quatrième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales les plus récentes dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
2. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales les plus récentes dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé 4^e dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé;
3. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales les plus récentes dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
4. L'athlète a terminé au sixième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales les plus récentes dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé cinquième dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé.

(La nomination exceptionnelle de concurrents ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus sera étudiée au cas par cas. L'esprit de ces critères sera toutefois respecté dans l'approbation ou le rejet d'une telle nomination.)

Seuls les athlètes qui sont membres de leur OPTS, qui satisfont à au moins un des critères énumérés ci-dessus et dont le nom est soumis à Karaté Canada par les dirigeants compétents de l'OPTS (président, directeur général ou entraîneur-chef de l'équipe) **au plus tard le 20 janvier 2026** seront admissibles à participer à ces Championnats nationaux grâce à un laissez-passer. Karaté Canada examinera toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer et confirmera l'approbation de ces nominations aux OPTS **au plus tard le 23 janvier 2026**.

NOTA : Les OPTS doivent aussi inscrire en ligne, par l'intermédiaire de Sportdata, les concurrents bénéficiant d'un laissez-passer approuvé avant la date limite d'inscription en ligne; les athlètes individuels devront respecter la date limite d'inscription sur Trackie.

10. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté, et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS :

Toutes les exigences de formation et de certification du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs) qui seront en vigueur lors de cet événement se trouvent dans la matrice ci-dessous.

	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)	(NOM) (# PNCE)
1	Comp Dev CERTIFIÉ											
2	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Intro CERTIFIÉ										
3	Comp Dev CERTIFIÉ	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ									
4	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ								
5	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ							
6	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ						
7	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ					
8	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ				
9	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ			
10	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ		
11	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ	
12	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev CERTIFIÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	Comp Dev ENTRAÎNÉ	CD Karate APTT 6 MMS	CD APTT 3 MMS	Comp Intro CERTIFIÉ

TOUS les entraîneurs provinciaux auront dû compléter:

- 1 – Le module Le Respect dans le sport OU le module Sport sûr de l'ACE
- 2 – Évaluation en ligne Prise de décisions éthique (PDE)
- 3 – Module Prendre une tête d'avance dans le sport de l'ACE

LES ENTRAÎNEURS NOUVEAUX VENUS BÉNÉFICIAIRE D'UNE EXEMPTION UNIQUE DOIVENT OCCUPER LES POSITIONS LES PLUS À DROITE DU TABLEAU.

TOUTES LES EXIGENCES PNCE DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS:

- LE 20 JANVIER (NATIONAUX SR)
- LE 10 AVRIL (NATIONAUX JUNIOR)

Seuls les entraîneurs qui participent à leurs premiers Championnats nationaux 1 peuvent bénéficier d'une exemption unique des exigences de niveau du PNCE. Tous les entraîneurs doivent suivre les modules suivants :

- Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE OU Respect et sport pour les leaders d'activité
- Prendre une tête d'avance en sport du PNCE
- Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques du PNCE

PARA : Tous les entraîneurs qui soutiennent des athlètes paralympiques durant une compétition doivent avoir suivi le module de formation en ligne « Entraîner des athlètes ayant un handicap » du PNCE. Veuillez contacter Karate Canada afin d'obtenir un code d'utilisateur pour ce module.

Tout niveau de formation ou de certification du PNCE supérieur aux niveaux prévus à l'annexe 5 sera également considéré comme valide. Karaté Canada vérifiera tous les titres de compétence et les dossiers des entraîneurs du PNCE par l'entremise du Casier (la base de données en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs) après la date limite d'inscription et avant le début de la compétition. Des circonstances atténuantes justifiant la non-conformité à ces exigences peuvent être considérées par Karaté Canada, à titre exceptionnel et moyennant une justification suffisante.

Recommandations du comité du PNCE aux OPTS :

- On recommande aux organismes provinciaux ou territoriaux de karaté de consulter les relevés de leurs entraîneurs dans le Casier pour vérifier s'il leur manque des formations ou des certifications.
- Les entraîneurs et les responsables du PNCE sont invités à communiquer avec le comité du PNCE pour qu'il les aide à planifier et à offrir les modules en ligne propres au sport nécessaires.

LES LISTES DE PROPOSITIONS D'ENTRAÎNEURS DOIVENT ÊTRE SOUMISES AVANT LE 19 DÉCEMBRE 2025. IL FAUDRA SATISFAIRE À TOUTES LES EXIGENCES DU PNCE AVANT LE 20 JANVIER 2026.

11. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ARBITRES

Dans le cadre de ces Championnats nationaux, Karaté Canada n'acceptera que les arbitres et les juges qui répondent aux critères suivants :

- a) détenteur d'une licence internationale sujet à une vérification par le Comité d'arbitrage de Karaté Canada;

- b) détenteur d'une licence nationale de Karaté Canada (juge ou arbitre).

11.1 HÉBERGEMENT DES ARBITRES

Karaté Canada est heureux de soutenir les arbitres qui voyagent en leur offrant l'hébergement pendant les Championnats nationaux seniors 2026.

Ce soutien qui couvrira le prix de la chambre et les taxes, est basé sur une occupation double (deux par chambre) pour les nuits du **19 au 23 février inclusivement**.

Peu importe la raison, les arbitres ayant besoin d'un hébergement en dehors de ces dates préapprouvées seront seuls responsables de leurs frais d'hébergement.

De plus amples renseignements seront fournis aux arbitres participants par l'entremise du président de la commission d'arbitrage.

NOTA : Pour les arbitres qui résident dans un rayon de 75 km du site de compétition, une allocation kilométrique sera versée pour leur déplacement quotidien, au lieu de l'hébergement partagé.

11.2 RÉUNION POUR ARBITRES

Une réunion en présentiel pour arbitres aura lieu immédiatement avant le début de la compétition au site de compétition.

12. EXIGENCES EN MATIÈRE D'INSCRIPTION – SPORT SÛR

Les Championnats nationaux de Karaté Canada constituent un événement désigné dans le cadre du [Programme canadien de sécurité dans le sport](#). À ce titre, tous les participants doivent fournir leur consentement au [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#) en signant la décharge de responsabilité via Trackie et en suivant les modules de formation en ligne indiqués. Des informations détaillées concernant ces modules de formation seront communiquées aux dirigeants de l'OPTS.

ATHLETE ATHLÈTE	COACH ENTRAÎNEUR.E	REFeree ARBITRE	TEAM SUPPORT SOUTIEN D'ÉQUIPE	PTSO DELEGATE DÉLÉGUÉ.E OPTS
• Décharge + PCSS • Feuille d'éducation sur les commotions • Formulaire médical	• Décharge + PCSS • Certification et numéro PNCE • Prendre une tête d'avance dans le sport • Sport sûr (ACE) OU Le respect dans le sport • Entraîner des athlètes ayant un handicap	• Décharge • PCSS • Numéro PNCE • Prendre une tête d'avance dans le sport • Le respect dans le sport pour officiels	• Décharge + PCSS • Numéro PNCE • Prendre une tête d'avance dans le sport • Sport sûr (ACE) OU Le respect dans le sport	• Décharge • PCSS

13. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS

Tous les participants, athlètes, entraîneurs et délégués doivent être préinscrits en ligne par leur OPTS via le site Web Sportdata. Les arbitres devront respecter un processus différent sur Trackie.

Toutes les délégations des OPTS doivent avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site de l'événement et au processus de préinscription. Toutes les équipes doivent utiliser les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour la préinscription en ligne lors

de ces Championnats nationaux. Si vous n'avez pas encore de nom d'utilisateur et de mot de passe, veuillez faire une demande en ligne sur le site Web de Sportdata.

Pour de plus amples renseignements sur la préinscription des équipes à l'aide du logiciel, tous les gérants d'équipe sont priés de contacter directement l'équipe de soutien technique de Sportdata à office@sportdata.org.

Les équipes/associations provinciales et territoriales sont responsables de la qualité et de l'exactitude des données d'inscription fournies.

L'inscription dans Sportdata ouvrira le **1^{er} décembre 2025** et fermera le **25 janvier 2026**. Les inscriptions pourront être modifiées jusqu'au **30 janvier 2026**; **tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

LIEN : https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung_info_main.php?active_menu=calendar&vern=9879#eventhead

14. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL

Tous les arbitres, entraîneurs, gérants d'équipe, délégués et autres membres du personnel de soutien de l'OPTS doivent remplir une décharge via Trackie qui comprend la confirmation de toutes les exigences en matière de sécurité dans le sport.

Tous les concurrents (kata, kumité et parakaraté) doivent remettre une décharge de responsabilité, un formulaire de renonciation et un rapport médical dûment remplis et signés par le biais de Trackie pour être autorisés à participer à la compétition.

Les athlètes participant aux catégories de parakaraté reconnues par la FMK doivent remettre le [formulaire de diagnostic médical de la FMK](#) ainsi que la décharge de responsabilité et le formulaire de renonciation de Karaté Canada. Les athlètes participant à la catégorie de mobilité réduite debout doivent remettre le formulaire médical de Karaté Canada et fournir

une attestation de leur déficience ainsi que le code de cette dernière. Tous ces formulaires doivent être envoyés à l'OPTS de l'athlète.

Les décharges médicales seront téléversées au moyen de Trackie. Karaté Canada avisera par courriel les OPTS membres dès la publication des formulaires et en profitera pour donner d'autres renseignements sur le processus. Les OPTS devront communiquer avec les athlètes pour leur demander de remplir les formulaires.

La date limite pour soumettre les formulaires Trackie est le 30 janvier 2026. **Les formulaires soumis en retard seront acceptés jusqu'au 6 février 2026, moyennant des frais supplémentaires de 50 \$ qui seront facturés via Trackie à compter du 31 janvier.**

Les OPTS doivent s'assurer que tous les compétiteurs, entraîneurs, membres du personnel de soutien et délégués ont fourni les documents requis à Karaté Canada avant le 6 février 2026. Veuillez noter qu'aucun formulaire ne sera accepté après cette date ou sur les lieux du championnat. Les formulaires incomplets peuvent entraîner une disqualification de la compétition.

15. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Inscription individuelle : 200 \$
- Inscription kata par équipe : 225 \$

NOTA : Les athlètes qui annulent leur inscription au plus tard le **6 février 2026** pour des raisons médicales, et qui présentent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada à cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins 50 \$ de frais d'administration.

Les frais d'inscription sont **non remboursables** pour toute autre raison et qu'aucun remboursement ne sera fourni, quelle que soit la raison, à partir du **7 février 2026**.

16. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

TOUS LES PAIEMENTS DOIVENT ÊTRE FAITS PAR TRANSFERT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT.

Les virements doivent être envoyés à Karaté Canada au plus tard le **6 février 2026**, avec une confirmation par courriel à ed@karatecanada.org et treasurer@karatecanada.org.

Veuillez utiliser les renseignements suivants :

- Bénéficiaire : Karaté Canada
- Adresse du bénéficiaire : 500, boul. René-Lévesque Ouest
- Montréal (Québec) H2Z 1W7
- N° de compte : 2058626
- N° de transit : 30015
- N° de la banque : 815
- Adresse de la banque :
 - C.D. Cœur-de-l'Île
 - 1080, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H2

17. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout l'équipement (y compris l'uniforme/le karategi) doit être celui approuvé par la FMK. Cette section est conforme aux règles de la FMK au moment de la publication.

17.1 KARATEGI

Conformément aux règles de compétition actuelles de la FMK, veuillez noter que les karatéjis comportant des broderies de couleur sur les épaules sont encouragés, mais ***facultatifs***, dans **TOUTES les divisions (kata et kumité)** des Championnats nationaux de Karaté Canada. Le port de karatéjis comportant des broderies bleues, rouges ou blanches sur les épaules sera accepté par les compétiteurs.

Il est également à noter que le championnat national de Karaté Canada est un événement de sélection qui permet de participer aux championnats de la FPK et de la FMK. **Ces événements et d'autres événements internationaux de la FMK adhèrent entièrement aux règlements de la FMK où les athlètes doivent avoir des broderies rouges et bleues sur les épaules pour participer à la compétition.**

17.2 DRAPEAUX SUR LES GIS

Nous rappelons aux OPTS et aux athlètes que seuls les drapeaux des provinces sont autorisés sur les karategis. **Les drapeaux canadiens ne seront pas acceptés.**

17.3 ÉQUIPEMENT DE KUMITÉ OBLIGATOIRE

TOUS LES ATHLÈTES EN KUMITE DEVRONT PORTER:

- ☐ Protecteur buccal
- ☐ Coquille approuvée par la FMK pour compétiteurs masculins
- ☐ Gants (rouge/bleu) approuvés par la FMK
- ☐ Protège-pieds et protège-tibias (rouge/bleu) approuvés par la FMK
- ☐ Protecteur corporel approuvé par la FMK (modèle respectivement masculin ou féminin selon le cas)

OBLIGATOIRE POUR U21 ET SENIOR:

• Catégories masculines:

- ☐ [Protecteur corporel](#) approuvé par la FMK

• Catégories féminines:

- ☐ Protecteur combiné: [Protège-poitrine](#) avec demi-protecteur corporel approuvé par la FMK

OU

☐ [Protège-poitrine](#) ET [Protecteur corporel](#) approuvés par la FMK

Référence: [Règles de compétition FMK 2024](#), section 2.2.7. En vigueur à partir du 1er janvier 2024. Les exigences de la FPK et de la FMK pour les événements internationaux sont sujettes aux modifications.

17.4 PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Les médaillés doivent se rendre dans la zone de présentation des médailles dès que les officiels en font la demande. Ils doivent porter leur survêtement provincial.

Habillement acceptable pour le podium :

- Les pantalons de gi ou des pantalons noirs approuvés par l'OPTS avec le blouson du survêtement de leur province
- Chaussures de sport ou nus pieds.

Habillement inacceptable pour le podium :

- Shorts
- Casquette
- Cellulaire et/ou drapeau
- Sandales / « gougounes »

18. TÊTES DE SÉRIE

Les têtes de série des catégories individuelles aux Championnats nationaux de Karaté Canada seront établies comme suit (priorité décroissante).

18.1 CATÉGORIES U21 (KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre athlètes les mieux classés de KC dans la même catégorie au 1^{er} février 2026**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux précédents dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

** Le statut de membre du bassin de l'équipe nationale ne sera pas pris en compte au moment de la sélection des têtes de série ou de l'événement.

NOTA: L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

18.2 CATÉGORIES SENIORS (KATA ET KUMITÉ)

- Les athlètes ayant un statut international dans la même catégorie (A, puis B, puis C, en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les athlètes ayant un statut national dans la même catégorie (en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux précédents dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

** Les athlètes n'ont pas à être membres en règle du bassin de l'équipe nationale au moment des Championnats nationaux.

NOTA : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu le statut mentionné, les points de classement ou la médaille.

19. FORMULES D'ÉLIMINATION

Karaté Canada utilisera les formules et formats d'élimination suivants pour les différentes divisions individuelles lors de ces Championnats nationaux de Karaté Canada.

19.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL

Le format de compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

(S'il y a seulement trois athlètes dans une catégorie, une formule de tournoi à la ronde sera employée.)

19.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL

Le format de la compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions; toutefois, comme pour les compétitions antérieures, un match supplémentaire aura lieu (dans chaque catégorie de quatre athlètes ou plus) entre les vainqueurs du repêchage pour déterminer la troisième place et la quatrième place.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

NOTA : Les athlètes qui s'affronteront pour la troisième place pourront répéter un kata effectué dans une ronde antérieure.

20. REPRISE VIDÉO

Karaté Canada entend donner aux entraîneurs l'accès à la reprise vidéo instantanée dans les rondes de médailles des catégories de kumité individuel. Ce système serait administré conformément aux règles de la FMK.

21. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

Sauf indication contraire dans le bulletin d'information de l'événement, le règlement des Championnats nationaux de Karaté Canada sera celui de la FMK pour le kata et le kumité, publié et en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

22. LISTE DE KATAS APPROUVÉS

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Gekisai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Gekisai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu
997. Seisan (Chito-Ryu)		998. Bassai (Chito-Ryu)		999. Sanshiryu (Chito-Ryu)	

23. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

23.1 RÈGLES

23.1.1 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : écart de poids admissible

Le poids des athlètes doit se situer dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Un écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes, par rapport aux limites inférieure et supérieure de la catégorie est toutefois toléré.

23.1.2 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

Tout athlète dont le poids ne respecte pas les limites inférieure et supérieure d'une catégorie, écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes compris, sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Les catégories de poids doivent être respectées, avec l'écart de poids autorisé conformément au point 1 ci-dessus.

- a) Les athlètes de kumité dont le poids est supérieur à la limite maximale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.
- b) Les athlètes de kumité dont le poids est inférieur à la limite minimale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

23.2 PROTOCOLE

1. Tous les athlètes doivent se présenter à la pesée durant la période de pesée officielle affichée. Toutefois, si le nombre d'athlètes s'avère plus élevé que prévu, la période initialement allouée à la pesée pourrait être prolongée.

2. Pour la pesée, les athlètes portent habituellement un short et un t-shirt, mais peuvent être autorisés à se faire peser en sous-vêtements ou nus s'ils le désirent.
3. Des paravents seront installés autour de l'aire de pesée pour préserver l'intimité des athlètes.
4. Aucun spectateur ne doit être présent pendant la pesée.
5. Un entraîneur, ou son représentant désigné, doit assister à la pesée pour chacune des équipes. Il ne devra en aucun cas intervenir dans le processus de pesée.
6. Les athlètes sont pesés par des responsables de même sexe qu'eux. Aucune personne de sexe opposé n'est admise dans l'aire de pesée officielle, sans exception.
7. À leur arrivée, les athlètes doivent présenter leur accréditation officielle pour l'événement. Ceux qui ne l'ont pas en leur possession ne seront pas admis à la pesée, sans exception.
8. Tout athlète dont le poids ne respecte pas l'écart de 0,2 kg pour les hommes et 0,5 kg pour les femmes sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.
9. Le nombre maximal de places par province pour la pesée hâtive est établi selon le ratio suivant :

Taille de	<25	25-50	51-75	76-1	>100
Nombre maximal d'athlètes	3	4	5	6	7

10. Une pesée de la « dernière chance » est prévue à l'intention de ceux qui cherchent à faire le poids. Aucune restriction quant aux athlètes qui peuvent se présenter à cette pesée, qui aura lieu à la fin de la journée de pesée, de 16 h à 16 h 45.

24. HORAIRE DES ACTIVITÉS

Note : Sujet à changement

MERCREDI 18 FÉVRIER – HALIFAX MARRIOTT HARBOURFRONT

Heure	Activité	Salle
17h – 19h	Accreditation	TBA

JEUDI 19 FÉVRIER – CENTRE DE CONGRÈS

Heure	Activité	Salle de réunion
8 h – 16 h	Pesée – <u>Femmes</u>	Centre de congrès
8 h – 16 h	Pesée – <u>Hommes</u>	Centre de congrès
8 h – 11 h	Accréditation	Centre de congrès
9 h – 12 h	Réunion KC et OPTS (conversation matinale)	Centre de congrès
10 h – 12 h	Formation des bénévoles (billetterie pour spectateurs seulement)	Centre de congrès
9 h 30 – 18 h 30	Entraînement pour les équipes*	Centre de congrès
– 17 h 30	Réunion HP et OPTS	En mode virtuel
17 h 45 – 19 h 00	Rencontre technique pour les entraîneurs	En mode virtuel
18 h – 19 h	Formation des bénévoles	Centre de congrès

* Les heures d'entraînement doivent être communiquées aux responsables de l'OPTS avant l'événement.

VENDREDI 20 FÉVRIER – CENTRE DE CONGRÈS

Heure	Activité
8 h – 8 h 30	Réunion pour arbitres
8 h 30 – 9 h	Cérémonie d'ouverture
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes
9 h – 18 h	Compétitions

SAMEDI 21 FÉVRIER – CENTRE DE CONGRÈS

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

DIMANCHE 22 FÉVRIER – CENTRE DE CONGRÈS

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

25. HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Tous les détails au sujet de l'horaire de la compétition seront disponibles sur Sportdata dès le **lundi 16 février 2026**. Le lien pour y accéder sera disponible et publié par Karaté Canada. ***Veillez noter que cet horaire peut être modifié.***

26. ACCRÉDITATION

L'enregistrement officiel débutera le mercredi 18 février de 17h-19h, à l'hôtel **Halifax Marriott Harbourfront**.

Les accréditations des participants/inscrits seront alors remises aux gérants d'équipe (ou à leurs représentants désignés), qui les distribueront à leurs équipes respectives.

27. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les entraînements d'équipe auront lieu au Centre de congrès de Halifax dès le jeudi 19 février. Les informations concernant l'horaire d'entraînement seront partagées à une date ultérieure.

28. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des Championnats nationaux se tiendra le **vendredi 20 février** à 8 h 30 au Centre de congrès de Halifax.

Les athlètes sont attendus sur le site de compétition à 8 h au plus tard pour la préparation du défilé. Les athlètes devront porter leurs survêtements provinciaux/territoriaux. **Nous rappelons qu'aucun transport terrestre ne sera offert dans le cadre de cet événement.**

Les OPTS ont jusqu'au **lundi 16 février 2026** pour soumettre le nom de leur porte-drapeau et la raison de sa sélection à gillian.benson@karatecanada.org.

Votre drapeau provincial/territorial et sa hampe seront fournis à votre gérant d'équipe au moment de l'accréditation.

Nous vous demandons de repasser votre drapeau et de l'installer sur sa hampe de manière à ce que votre porte-drapeau l'ait en avance.

29. MÉDIAS SOCIAUX

Les Championnats nationaux de Karaté Canada approchent à grands pas et nous voulons rester en contact avec vous! Suivez Karaté Canada sur Instagram, [Facebook](#) et [X \(Twitter\)](#) pendant toute la compétition.

Instagram et X(Twitter) : @KarateCanada

Facebook : <https://www.facebook.com/Karate-Canada-459465044133223/?fref=ts>

Le mot-clic officiel des Championnats nationaux de Karaté Canada 2026 est #KCNationals2026. N'oubliez pas de l'utiliser dans toutes vos publications!

30. HÔTELS OFFICIELS

Tous les participants inscrits au Championnat national DOIVENT loger à l'un des hôtels officiels.

Halifax Marriott Harbourfront

1919 rue Upper Water, Halifax, N.É. B3J 3J5



King : 189 \$* - Occupation simple/double
Chambres doubles standard :
Occupation simple/double - 189 \$*
Occupation triple - 209 \$*
Occupation quadruple - 219 \$*

* Une taxe de vente harmonisée (TVH) de 14 % et une taxe de commercialisation de 3 % seront ajoutées à tous les frais d'hébergement.

Les chambres comprennent :

Bureau avec chaise ergonomique et prise électrique, téléphone, Wi-Fi gratuit, Internet haut débit gratuit, réveil, radio, fer et planche à repasser, télévision à écran plat de 50 pouces, mini-réfrigérateur, cafetière/théière avec café/thé gratuit, sèche-cheveux

Le centre des congrès d'Halifax est accessible en 10 minutes à pied, à l'extérieur ou à l'intérieur, via le réseau piétonnier d'Halifax.

Les réservations doivent être effectuées par les responsables d'équipe OPTS, à l'aide du modèle de bloc de chambres fourni par l'hôtel.

DATES IMPORTANTES / MODALITÉS DE PAIEMENT / INSTRUCTIONS

- Les OPTS paieront directement à l'hôtel par carte de crédit ou virement électronique
- Les coordonnées du responsable des événements de l'hôtel seront fournies aux OPTS par KC

- 22 octobre - les réservations de chambres peuvent commencer à être confirmées
- 29 janvier - date limite pour bénéficier du tarif événementiel
- Les paiements doivent être effectués 5 jours avant l'arrivée
- Les arrivées anticipées sont possibles, mais ne sont pas garanties.
- Ce tarif spécial est offert à notre délégation pendant les 3 jours précédant et les 3 jours suivant l'événement.

Le Halifax Marriott Harbourfront est fier de reverser une partie du prix des chambres à Karaté Canada pour couvrir les dépenses liées au championnat national.

ANNEXE – DATES IMPORTANTES

20 JANVIER

- Toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer doivent être soumises à Karaté Canada.
- Date limite pour fournir la liste des entraîneurs à Ken Benson (kenkcncpp@gmail.com) et à Gillian Benson (gillian.benson@karatecanada.org)

23 JANVIER

- Karaté Canada doit confirmer l'approbation des athlètes nommés dans le cadre du programme Laissez-passer.

25 JANVIER

- Les OPTS doivent avoir fourni les documents de citoyenneté requis.
- Fin de l'inscription en ligne (Sportdata). Les inscriptions peuvent être modifiées jusqu'au 30 janvier; tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.

27 JANVIER

- Date limite pour soumettre la liste de répartition des chambres d'hôtel ainsi que le paiement dû (21 jours avant la date d'arrivée) (\$)

30 JANVIER

- Date limite pour la modification des inscriptions dans Sportdata (\$).
- Date limite pour remplir les formulaires dans Trackie. Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 6 février, moyennant des frais supplémentaires de 50 \$, payables directement dans Trackie.
- Date limite de soumission des formulaires de diagnostic paramédical (MDF) et des documents associés à Gillian Benson (gillian.benson@karatecanada.org)

6 FÉVRIER

- Les frais d'adhésion 2026 de chaque OPTS doivent avoir été payés en entier et tous les renseignements requis sur les participants doivent avoir été envoyés au bureau de Karaté Canada pour que les inscriptions individuelles des athlètes et des entraîneurs de cette province ou de ce territoire soient considérées comme valides (\$).

- Tous les paiements doivent être effectués à Karaté Canada par transfert électronique seulement. Les frais d'inscription sont de 200 \$ par catégorie individuelle (kata et kumité) et de 225 \$ pour la catégorie kata par équipe (\$).
- Date limite pour les inscriptions tardives en utilisant les formulaires Trackie. Des frais supplémentaires de 50 \$ seront appliqués, payables directement dans Trackie

16 FÉVRIER

- Date limite pour l'envoi des informations concernant le [porte-drapeau de l'OPTS](#) et d'une brève explication du choix effectué. Envoyez un courriel à : gillian.benson@karatecanada.org

18 FÉVRIER

- [L'inscription et l'accréditation](#) officielles débiteront au Halifax Marriott Harbourfront.

19 FÉVRIER

- Disponibilités offertes aux équipes pour un entraînement au Centre de congrès de Halifax.
- [Les pesées](#) auront lieu au Centre de congrès de Halifax.
- L'inscription et l'accréditation officielles se poursuivront au Centre de congrès de Halifax.

20 FÉVRIER

- [Cérémonie d'ouverture](#) et début des compétitions au Centre de congrès de Halifax .
- Disponibilités offertes aux équipes pour un entraînement au Centre de congrès de Halifax .